

**NOUVEAU**

**L'UHR,**  
la solution  
d'hébergement séquentiel  
pour les personnes âgées  
présentant  
des troubles  
sévères du  
comportement




**Villa**  
**Colibri**

## Qu'est-ce que l'UHR ?

L'**Unité d'Hébergement Renforcée** est un lieu de vie et de soins aménagé dans l'espace « Lilas » de la Villa Colibri, au rez-de-chaussée de la Polyclinique de Grande-Synthe. L'UHR dispose de 14 chambres individuelles pour accueillir des personnes âgées souffrant de **maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées** présentant des **troubles sévères du comportement**, tout en étant autonomes au déplacement. Les résidents y sont hébergés **jour et nuit**, pendant la **période nécessaire à l'amélioration de leur état**.

**Une équipe pluridisciplinaire et des locaux sécurisés dédiés** permettent d'accueillir sereinement des personnes venant du domicile, d'EHPAD ou d'Unités de Soins de Longue Durée du territoire.

Les résidents bénéficient d'une prise en charge spécifique afin de faire face le plus efficacement possible aux **troubles psycho-comportementaux « perturbateurs »** : des idées délirantes, des hallucinations, de l'agitation / agressivité, une désinhibition, de l'exaltation de l'humeur / euphorie, d'irritabilité / instabilité de l'humeur, un comportement moteur aberrant.



**La durée de prise en charge en UHR est modulable** en fonction des besoins de la personne. Elle s'arrête lorsque le comportement de la personne s'est significativement amélioré, permettant un retour dans l'établissement d'origine ou lorsque la personne a perdu ses capacités de déplacement. L'admission en UHR émane d'une discussion entre la famille, les proches et le résident, **sur avis de son médecin traitant**. La décision appartient au médecin coordonnateur de la Villa Colibri d'accepter ou non l'admission. Le consentement de la personne est activement recherché.



## Une équipe formée, à l'écoute des résidents et de leurs familles

**Un projet d'accompagnement et de soins** est élaboré avec chaque personne hébergée à l'UHR Lilas, en lien avec la famille et l'équipe soignante : participation à certaines activités thérapeutiques (atelier mémoire, musicothérapie...), **respect des habitudes de vie de la personne et de son rythme...**



**Des professionnels, spécialement formés**, accompagnent les résidents : médecin référent spécialisé en gériatrie, responsable de service / infirmier, équipe paramédicale (infirmier, aide-soignant...), équipe de rééducation (ergothérapeute, psychomotricien, éducateur sportif adapté, orthophoniste, pédicure, kinésithérapeute...), psychologue, assistant de service social, secrétaire médicale et administrative, animateur de vie, coiffeur, etc.

*Ces unités sont fortement conseillées  
car elles sont entièrement conçues pour la prise  
en charge des personnes âgées en difficulté.*

## Les tarifs d'hébergement

Les tarifs journaliers de la Villa Colibri (fixes et encadrés) sont consultables sur notre site internet.

Ils sont payables mensuellement et comprennent l'hébergement, la nourriture, l'éclairage, le chauffage, l'eau courante, l'entretien domestique, la fourniture de linge de maison (draps, serviettes), l'entretien du linge personnel, les frais liés à la dépendance.



## Les démarches d'admission

La demande d'admission doit être adressée à la Polyclinique de la façon suivante :

- > via la plateforme web nationale **Via-Trajectoire** accessible depuis ce lien : <https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/> ou en complétant le dossier de demande d'admission en USLD (CERFA n°14732\*01 téléchargeable depuis notre site internet).
- > Et en **complétant les deux documents suivants** (téléchargeables depuis notre site internet) :
  - *"Dossier médical pré-admission en Unité d'Hébergement Renforcée"*
  - *"Dossier autonomie et habitudes de vie"*

Enfin une visite et une consultation de préadmission seront organisées.

## Les aides au financement

**Plusieurs aides sont possibles pour financer l'hébergement en unité de soins de longue durée :**

- > l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie)
- > l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement), délivrée par le conseil départemental sous certaines conditions
- > l'AL (Aide au Logement), versée par la Caisse d'Allocations Familiales, sous conditions de ressources
- > l'Aide fiscale, si le résident est imposable

**Ces documents sont téléchargeables sur notre site internet.**

Renseignements disponibles auprès du CLIC, du CCAS ou du service social de votre commune, ou sur : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/aides-financieres-en-ehpad>

## Les modalités de sortie

### LES CRITÈRES :

- > la diminution ou la disparition des troubles du comportement pendant une période suffisamment longue pour être compatible avec le retour dans un accueil traditionnel,
- > la perte d'autonomie durable au déplacement,
- > l'aggravation des troubles psycho-comportementaux mettant en danger le résident lui-même ou les autres.

La décision de sortie est prise en réunion d'équipe pluridisciplinaire, après recherche du consentement de la personne âgée, et en concertation avec la famille ou l'entourage proche. Cette décision fait l'objet d'une formalisation écrite.

### L'ORIENTATION DE SORTIE :

- > soit vers une unité d'hébergement traditionnelle de l'EHPAD ou d'un autre établissement ou vers son domicile si son état le permet et en fonction du souhait du résident et de son entourage,
- > soit une unité protégée (Alzheimer) en cas de régression,
- > soit une unité d'hospitalisation cognitivo-comportementale ou de géro-psycho-geriatrie en cas d'aggravation des troubles.

## Un lieu de vie adapté

L'UHR propose sur un même lieu : l'hébergement, les soins et les activités adaptés aux personnes âgées en difficulté. Cette unité a vocation à maîtriser les troubles sévères du comportement par une démarche de prise en soins globale au cours de l'hébergement.

Les activités, sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, visent :

- > au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes (ergothérapie, cuisine, toilette thérapeutique...),
- > au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives restantes (stimulation mémoire, jardinage...),
- > à l'amélioration des fonctions sensorielles (stimulation, activités Snoezelen\*, musicothérapie...),
- > au maintien du lien social des résidents (repas, art-thérapie, lecture...).

**L'hébergement à l'UHR constitue un mode d'hébergement séquentiel et n'a donc pas vocation à être définitif.**

\* Le concept Snoezelen renvoie au plaisir de la détente dans une atmosphère propice et un climat affectif harmonieux (ex. balnéothérapie, relaxation...).

*L'UHR de la Villa Colibri  
offre 14 lits en  
chambre particulière  
et dispose d'un  
jardin thérapeutique  
et d'un patio.*



## Comment nous contacter ?

☎ Secrétariat : 03 28 58 60 58

✉ [accueil.usld@pg-s.com](mailto:accueil.usld@pg-s.com)

## Horaires d'ouverture



Lundi / Merc. / Jeudi : 8h30 - 12h30

Mardi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 13h30 - 16h30



**POLYCLINIQUE DE GRANDE-SYNTHE**

Avenue de la Polyclinique

BP 20159 - 59792 GRANDE-SYNTHE

Tél. : 03 28 58 60 00

[www.polyclinique-grande-synthe.com](http://www.polyclinique-grande-synthe.com)



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE  
PRIVÉS NON LUCRATIFS